

SESSION PLENIÈRE DE LA CONVENTION EUROPÉENNE

Bruxelles, 15-16 de mai 2003

THÈME: L'ACTION EXTÉRIEURE DE L'UNION

Intervention du Représentant du Gouvernement Portugais
Prof. Ernâni Rodrigues Lopes

L'Action Extérieure de l'Union" couvre plusieurs domaines. Ayant peu de temps, je me concentrerai uniquement sur la PESC et la PESD.

1. Quant à la PESC:

Les propositions du Praesidium sont globalement acceptables et correspondent à un progrès institutionnel que nous félicitons. Sans rentrer dans les détails, je souhaiterai vous faire part de trois points en particulier:

a) Nous soutenons la création d'un Ministre des Affaires Etrangères de l'Union. Il devra être choisi parmi les membres de la Commission et y occuper une position d'importance toute particulière. Cela dit, ses compétences concrètes devront être prises en fonction d'une solution globale pour la réforme des institutions. Le rôle de la présidence devra être sauvegardé.

b) la désignation et description des instruments juridiques, dans le cadre de la PESC – résultat d'un effort de simplification et uniformisation – nous semble confus. Et n'apporte pas la clarté que nous souhaitons.

c) finalement, je continue à penser qu'une véritable PESC suppose:

- volonté politique des Etats membres,
- solidarité et confiance mutuelle,
- un plan stratégique européen,
- des moyens adéquats.

Il y a donc encore un long chemin à parcourir.

2. Quant à la PESD:

a) Nous soutenons le développement graduel de la PESD dans un cadre de complémentarité et non d'antagonisme ou de concurrence avec l'OTAN et la toute particulière relation transatlantique. En ce sens, l'introduction d'une clause d'assistance mutuelle ne nous semble pas nécessaire.

b) Au cas où nous décidions d'avancer vers les mécanismes de coopération renforcée au sein de la PESD, ceux-ci devront obéir:

- aux principes, objectifs et orientations générales de la PESC,
- aux compétences de l'Union,
- à la cohérence de l'ensemble des politiques de l'Union dans son action extérieure.

D'autre part, les conditions et critères de la coopération renforcée doivent être établis par le Conseil Européen statuant à l'unanimité.

c) finalement:

- nous soutenons l'élargissement des missions de Petersberg;
- nous félicitons l'introduction dans le nouveau traité d'une clause de solidarité concernant le terrorisme;
- nous estimons qu'une 'Agence européenne d'armements et de recherche stratégique' peut constituer une plus-value à la PESD et contribuer de façon importante à son fonctionnement. Mais nous devons avancer avec réalisme. Nous avons, d'ailleurs, proposé au Praesidium quelques amendements au texte qui vont dans ce sens.